

Le cas inhabituel des armoiries du Nunavut



Afin de rendre hommage au développement du Canada et d'éviter que son histoire ne soit réécrite, par tradition, les sculptures en pierre intégrées dans l'architecture des édifices du Parlement du pays n'en sont jamais retirées. Il n'y a qu'une exception notoire : un exemplaire des armoiries du Canada a été enlevé pour que le tout nouveau territoire canadien puisse être représenté.

Brenda Labelle

Une fois qu'une sculpture est taillée dans la pierre des édifices du Parlement de notre pays, elle y reste. Il est de tradition que les sculptures ne soient pas retirées des édifices du Parlement : elles sont « gravées dans la pierre », au sens propre comme au figuré. Il n'y a qu'une exception qui ait été consignée.

Tous les éléments architecturaux qui ornent les édifices de notre Parlement sont emblématiques d'un moment de l'histoire canadienne. Par exemple, la Bibliothèque du Parlement est décorée d'armoiries des provinces et, étonnamment, certaines provinces ne sont pas représentées et les armoiries de plusieurs provinces sont obsolètes. Elles ne seront, néanmoins, pas retouchées parce qu'elles renvoient au Canada de 1876 quand la construction de l'édifice de la Bibliothèque a été achevée. Cependant, en 1999, une sculpture d'armoiries canadiennes a été enlevée pour que le nouveau territoire du Nunavut puisse être représenté dans la Rotonde de l'édifice du Centre du Parlement.

La Rotonde, aussi appelée Hall de la Confédération, est la grande entrée de l'édifice principal. C'est le cœur du Parlement qui mène au Sénat et à la Chambre des communes d'un côté et de l'autre et à la Bibliothèque, au nord. Le hall présente une colonne centrale qui s'élanche d'une manière spectaculaire jusqu'au plafond voûté. Des arcades et des colonnes encerclent le hall et c'est au-dessus de ces arcades que se trouvent les armoiries sculptées de toutes les provinces et de tous les territoires ainsi que les armoiries du Canada. En 1999, les armoiries du territoire du Nunavut ont été ajoutées au-dessus de l'entrée du côté sud de la Rotonde à l'endroit où se trouvait auparavant un deuxième exemplaire des armoiries du Canada.

À l'époque, Alfonso Gagliano, le ministre des Travaux publics, a sollicité les avis des uns et des autres quant à l'endroit approprié pour apposer les nouvelles armoiries. Le sculpteur du Dominion, Maurice Joanisse, a donc fait des recommandations. Nous ne pouvons que supposer que c'est la présence de deux exemplaires des armoiries du Canada se faisant face dans la Rotonde qui a fait pencher la balance en faveur du remplacement de l'un d'eux par les armoiries du Nunavut. Ce sont les Présidents de la Chambre des communes et du Sénat qui ont approuvé en dernière instance, dans une lettre commune, le projet qui consistait à enlever les armoiries du Canada et à les déposer sur une surface plane et à ajouter de la pierre de calcaire de Tyndall à la pierre préexistante. Le feuillage entourant la sculpture n'a pas été touché.

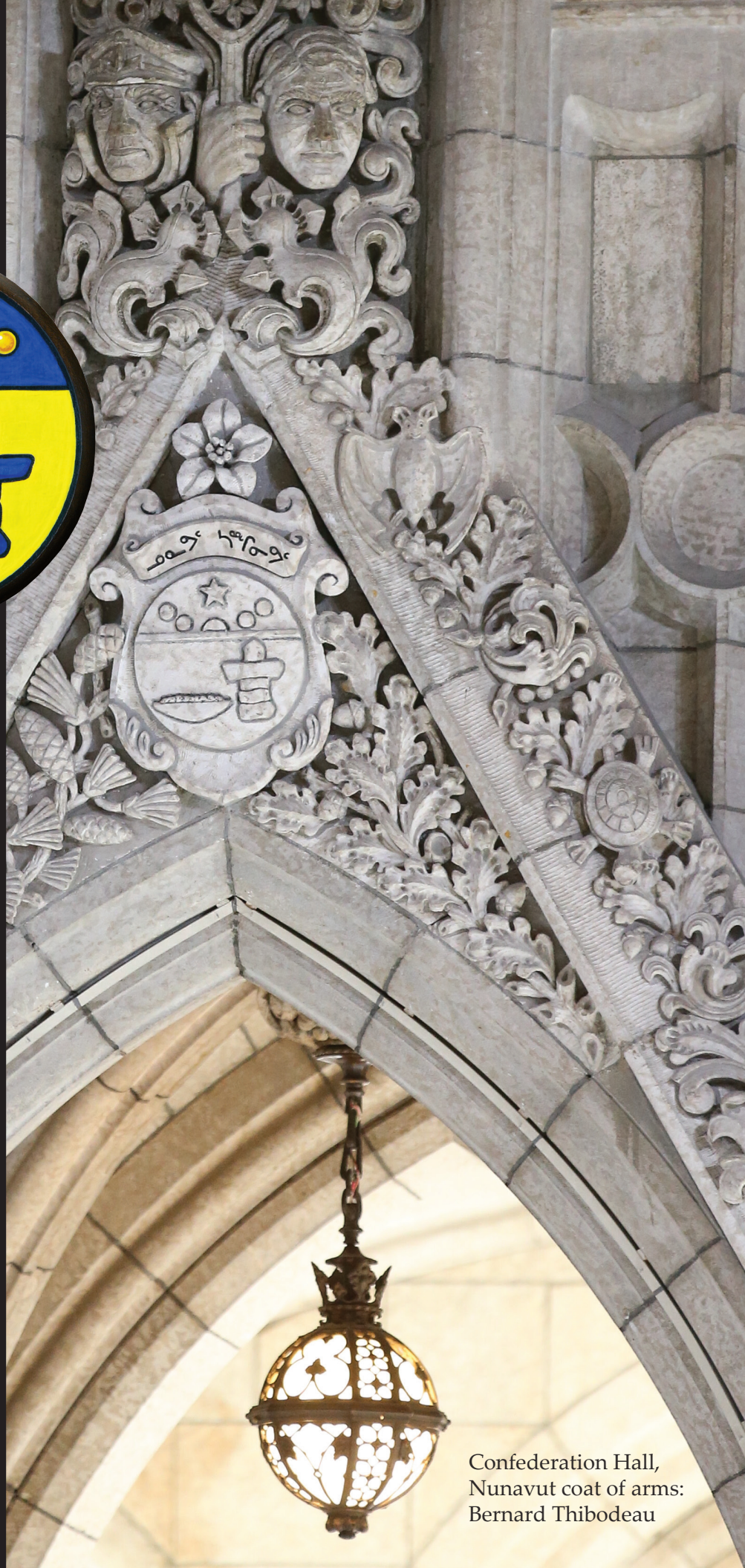
On repère facilement les armoiries du Nunavut parmi celles des autres provinces et territoires parce que c'est le seul dont l'écu est rond. Sans tradition militaire ni héraldique pouvant orienter le choix du Nunavut vers un écu particulier, le nouveau territoire a opté pour un cercle. On peut expliquer l'importance de ce symbole pour les habitants du Nunavut de bien des manières, mais aucune signification particulière n'a été attribuée à la forme de l'écu. Il y a un autre exemplaire des armoiries du Nunavut dans l'édifice du Centre du Parlement, sur les portes de la Chambre du Sénat.

Hall de la Confédération
©Bibliothèque du Parlement:
Martin Lipman/Bernard Thibodeau

Brenda Labelle est adjointe de recherche au Groupe des publications de recherche et de la visualisation des données de la Bibliothèque du Parlement.



Senate Chamber Door
(Nunavut coat of arms):
©Bibliothèque du Parlement:
Roy Grogan



Confederation Hall,
Nunavut coat of arms:
Bernard Thibodeau